DLP24-11-75112636

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE MARNE, MARNE)
Villa Blanche - 62, Avenue Nationale - La Neuvillette, 51100-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 54 - 20 novembre 1975 Abonnement annuel : 50 F

LUTTE CONTRE LE FEU BACTERIEN

Grâce aux mesures prises dans le département du Nord, le foyer de Feu bactérien qui avait été décelé en 1972 est en voie de disparition. Par contre, nous avons appris récemment que, malgré les efforts déployés par les Services Officiels de certains pays dans lesquels le Feu bactérien avait été décelé, la maladie avait progressé très rapidement en 1975.

L'attention des professionnels de l'horticulture mais également des particuliers est attirée sur le danger que représente l'importation de plantes (fruitières ou ornementales) des espèces sensibles au Feu bactérien en provenance des pays européens suivants : Belgique, Danemark, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Pologne et République Fédérale d'Allemagne ou de Pays voisin : Turquie.

Nous indiquons ci-après la liste des espèces sensibles au Feu bactérien :

- Cotoneaster (cotoneaster)
- Crataegus (aubépine)
- Cydonia (cognassier)
- Malus (pommier)
- Pyracantha (buisson ardent)
- Pyrus (poirier)
- Sorbus (sorbier)
- Stranvaesia (stranvesia)

Il convient de préciser que les plantes ornementales sensibles au Feu bactérien et particulièrement le cotoneaster, jouent un rôle important dans la transmission de la maladie.

GRANDE CULTURE

Altise à tête dorée ou grosse altise du colza d'hiver

Des larves de l'altise à tête dorée peuvent actuellement s'observer dans les pétioles des feuilles de certains colzas.

Les cultures ayant eu leurs semences traitées, surtout si cette protection a été éventuellement complétée par un traitement en cours de végétation comme le préconisait notre avis du 8 octobre, ne devraient pas poser de problème.

P. 117

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

Pour les cultures non protégées il importe d'observer les plantes et d'intervenir si l'on remarque une moyenne de 2 à 3 larves par pied.

Examiner tout d'abord des plantes se trouvant sur la bordure orientée vers un emplacement de colza d'hiver de l'année précédente.

Eventuellement appliquer une pulvérisation copieuse, avec de préférence une spécialité insecticide sous forme huileuse et à dose forte.

Il est à signaler que, compte-tenu d'un mois d'octobre et d'une première décade de novembre relativement froids, des éclosions devraient encore se poursuivre jusqu'à l'hiver. Les cultures présentant des larves et se trouvant au-dessous du seuil d'intervention sus-mentionné seront donc à réexaminer ultérieurement.

Limaces sur blés

Ainsi que nous le laissions prévoir par notre avis du 8 octobre, des dégâts de limaces sont actuellement observés sur blés.

Le risque est surtout grave en sols lourds. Surveiller les jeunes semis et intervenir avant sérieux dommages (qui peuvent aller jusqu'à la disparition de la culture).

En cas de fortes pullulations il est indispensable de mettre en oeuvre les doses les plus élevées préconisées par les fabricants d'appâts. Ne procéder à l'épandage que par temps relativement doux et humide, propice à la sortie des limaces.

L'Ingénieur chargé des Avertissements Agricoles,

A. GODIN.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire Champagne,

J. DELATTRE.

..../....